

Olivennes, Albanel, Sacem ou la loi "création et Internet", par Bertrand Le Gendre

LE MONDE | 27.04.09 | 13h29 • Mis à jour le 27.04.09 | 13h29

Le projet "création et Internet", que les députés remettent sur le métier mercredi 29 avril, serait un texte *"de gauche"*, destiné à sauver les créateurs victimes des "pirates". Mais c'est d'abord un projet Fnac, un projet Pathé, un projet Universal Music. Un projet Sacem aussi, l'organisme qui collecte les droits d'auteur de la filière musicale pour les redistribuer aux artistes.

Ses concepteurs sont convaincus que les usages culturels induits par Internet peuvent être réglementés par l'Etat, comme à l'époque où André Malraux et Jack Lang régnaient sur la culture française. Une illusion, bien sûr, un rêve d'énarque. Ayant l'Hexagone pour horizon, ils se fourvoient doublement : comme son nom l'indique, le World Wide Web est un espace d'échanges qui se joue des frontières ; et, pour légiférer dans ce domaine, la France n'a pas les mains libres. L'Union européenne aussi a son mot à dire et s'y emploie. A Strasbourg comme à Bruxelles, ce projet passe mal.

Victime d'un bogue parlementaire le 9 avril, ce texte joue de malchance. Ses opposants socialistes, qui ont obtenu son rejet provisoire en étant plus nombreux en séance que les députés UMP, ne comptent pas en rester là. Même s'ils sont minoritaires, ils savent qu'aujourd'hui leur parole porte.

Nul n'ignore plus de quoi il retourne : endiguer les échanges illégaux de films et de titres musicaux. Via des sites *peer to peer*, dont tous les internautes connaissent l'adresse, ces échanges sont devenus un jeu d'enfant.

Le manque à gagner est considérable pour le cinéma et l'industrie musicale, dont les représentants qualifient ces échanges de *"vol à l'étalage"*.

Ce sont les patrons du secteur - Jérôme Seydoux, de Pathé, Pascal Nègre, d'Universal Music France, Denis Olivennes, alors PDG de la Fnac... - qui ont convaincu Nicolas Sarkozy et le gouvernement d'agir.

Le projet défendu par Christine Albanel, ministre de la culture, institue une surveillance étroite d'Internet afin d'y repérer les "pirates". Une fois identifiés, ceux-ci recevront un premier message d'avertissement puis un second. S'ils s'obstinent, leur abonnement à Internet sera coupé, pour une durée de deux mois à un an. La sanction sera prononcée

par une nouvelle entité administrative, la Haute Autorité de protection des droits sur Internet, l'Hadopi. Les "pirates" qui contesteront ses décisions auront trente jours pour saisir la justice.

Ce système dit de "riposte graduée" heurte les convictions des parlementaires européens dont la commission de l'industrie a adopté le 21 avril un amendement interdisant de priver quiconque d'Internet sans accord "*préalable*" de l'autorité judiciaire. Plus qu'une péripétie, cet amendement menace de bloquer l'adoption du "paquet télécoms" en cours de discussion à Bruxelles, un texte qui vise à améliorer la concurrence dans ce secteur.

Menacée sur deux fronts, Christine Albanel défend avec détermination un projet très français intellectuellement, qui fait de l'Etat un acteur majeur du monde culturel, à la fois mécène et gendarme. Avec Denis Olivennes, l'inspirateur du projet, elle partage la conviction qu'une répression intelligente découragera le "piratage", une pratique à laquelle s'adonnent, régulièrement ou occasionnellement, quinze millions de Français. Un internaute sur deux.

Chargé par Nicolas Sarkozy du rapport qui a donné naissance à ce projet Hadopi, l'ancien patron de la Fnac défend l'idée que "*l'Internet non régulé, c'est la mort annoncée de la diversité*". Ce raisonnement, ces prolégomènes auront bientôt force de loi. Ils ont embarqué la classe politique française dans une aventure risquée, à rebours de l'époque, incompréhensible pour les plus jeunes, les natifs du numérique. Une entreprise qui n'est ni de droite ni de gauche mais à côté de la plaque, même si Denis Olivennes, aujourd'hui directeur du *Nouvel Observateur*, a expliqué dans *Le Monde* que ce texte est "*profondément de gauche*".

Internet, contrairement à ce qu'il pense, est la diversité même, chacun peut le constater en allumant son écran. Un lieu où n'importe quel créateur a ses chances, professionnel ou non. Beaucoup en tirent déjà parti, en court-circuitant, il est vrai, Universal Music et la Fnac.

Quant à réguler Internet... Pour mettre la main sur les "pirates" de la Toile, l'Hadopi disposera de l'adresse IP qui identifie chaque ordinateur mais ne dit rien de son utilisateur réel. Un *Internet protocol* facile au demeurant à masquer, à "anonymiser". Il existe des solutions pour cela. N'importe quel adolescent les connaît.

Que faire pour tirer les créateurs de ce mauvais pas puisque c'est d'eux qu'il s'agit ? Continuer à se lamenter comme les moines copistes découvrant la presse de Gutenberg ? Ou faire preuve d'imagination ?

Les énarques le savent : le phonogramme n'a pas nui aux musiciens de concert, la radio aux 78-tours, le magnétoscope au cinéma. Internet ne tuera pas la création. Il est indispensable, en revanche, de mettre au point un système de rémunération des artistes

adapté à l'âge d'Internet. En étant conscient qu'il ne restera pas grand-chose alors de l'ancien.

Courriel : legendre@lemonde.fr.

Bertrand Le Gendre

Avec l'aimable autorisation du **Le Monde.fr**